



Commune de Feillens

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 décembre 2022

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de présents : 21

Votants : 23 (C. Favre a donné pouvoir à JY. Gonod, C. Renoud-Lyat a donné pouvoir à A. Delalande)

Votes : Pour 23 – Contre 0 – Abstentions 0

Date de convocation : 9 décembre 2022

L'an deux-mille-vingt-deux et le neuf décembre, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de FEILLENS s'est réuni au nombre prévu par la loi dans le lieu habituel de ses séances, en réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy BILLOUDET, Maire.

Présents : Mmes Boyer L., Carillier M., Chanut N., Desnoyer J., Duby R., Gonod S., Joly E., Mendes F., Poli V., Renoud-Lyat C., Verne O. et MM BillouDET G., Bornarel R., Chambard B., Condemine J-P., De Crombrughe M., Delalande A., Dumas G., Favre C., Gonod JY., Goyon F., Monerrat G., Vaissaud D.

Excusés : Mme Renoud-Lyat C. (a donné pouvoir à Delalande A.) et M. Favre C. (a donné pouvoir à Gonod JY.)

Secrétaire de séance : Victoria Poli

Objet : Acquisition des parcelles C1158 (à Feillens) et ZO 216 (à Replonges)

Monsieur le Maire fait part du souhait de la commune de se porter acquéreur de la parcelle C1158, lieu-dit L'Etang Besson, à Feillens, qui se situe dans la continuité de parcelles dont la commune est déjà propriétaire : l'objectif est de poursuivre, à cet endroit, la plantation de chênes et la réhabilitation de la forêt.

L'achat de cette parcelle est subordonné à l'achat concomitant de la parcelle ZO 216 située à Replonges, vendue en même temps par le propriétaire.

Monsieur le Maire propose donc d'acheter les deux parcelles au prix de 800 € pour l'ensemble.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'achat des parcelles C1158 à Feillens et ZO216 à Replonges pour la somme de 800 € (huit-cents euros) ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent.

Pour copie conforme
Le Maire



Guy BILLOUDET

Vice-Président du Conseil Départemental, aux routes et aux mobilités
Président de la Communauté de Communes Bresse et Saône

Affiché le